



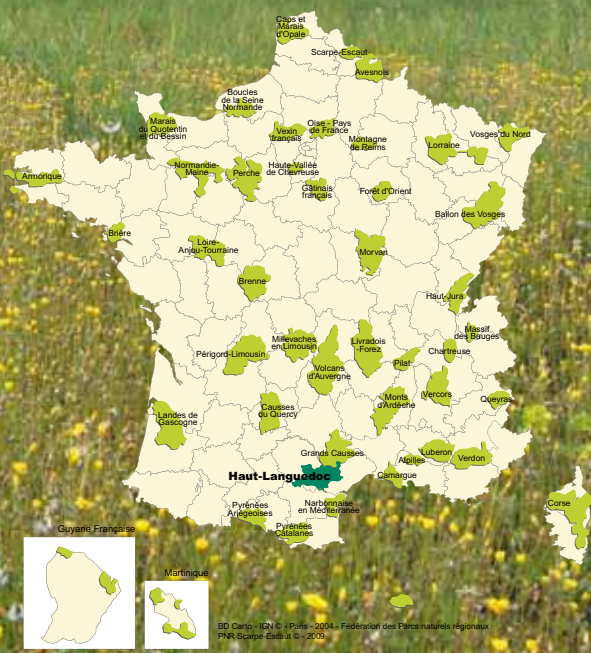
Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc

L'essentiel de la Charte 2011-2023

du Parc naturel régional du Haut-Languedoc



©PNRH-L. Bourdemaillot



BD Carthage - IGN © - Paris - 2014 - Fédération des Parcs naturels régionaux
 PNR Scarpe-Escaut © - 2009



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc vit un moment important : son label attribué en 1999 expire courant 2011. Les Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les Départements du Tarn et de l'Hérault, les 121 communes du périmètre d'étude travaillent depuis plus de 3 ans au renouvellement de ce label. Pour l'obtenir, ils doivent définir, à travers une charte de territoire, les orientations d'un nouveau projet pour douze ans.

La charte est le document de référence qui régit un Parc naturel régional. Unique, différente dans chacun des 46 Parcs, elle résume le projet du territoire pour douze ans.

Ambitieuse et garante du développement et de la préservation du Haut-Languedoc, cette charte nous concerne tous.

Pour vous aider à vous approprier ce projet, nous avons fait cet « essentiel de la charte ».

Les élus du Comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Une nouvelle étape importante dans la vie du Parc du Haut-Languedoc



Le **Parc naturel régional** œuvre au quotidien depuis plus de 35 ans, pour développer le Haut-Languedoc tout en ayant le souci permanent de préserver les richesses naturelles, culturelles, paysagères et humaines.

Le Parc aide les communes adhérentes à décliner « leur projet de vie », défini dans la **Charte du Parc** en mobilisant divers financements (auprès des Régions, Départements et de l'Etat).



Le Parc du Haut-Languedoc a engagé la **révision de sa Charte** en 2007. Ce nouveau projet de développement et de protection du Haut-Languedoc est l'aboutissement de nombreuses actions et d'une concertation large et active.

La nouvelle Charte est soumise à enquête publique. Organisée sous l'égide des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, elle donne la possibilité à chaque habitant du Haut-Languedoc de s'exprimer et de prendre part à ce nouveau projet.

La révision de la Charte permet également d'ajuster le périmètre du Parc. Aujourd'hui il compte 121 communes, qui devront, le moment venu, décider si elles souhaitent adhérer au Parc.

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

Ce n'est pas une réserve d'indiens ou un sanctuaire pour animaux sauvages !

Un PNR est constitué de communes, vivantes et habitées, qui ont la chance d'avoir des patrimoines d'importance nationale et qui souhaitent les préserver et en faire un atout pour leur développement.

Qu'est ce qu'une Charte de Parc ?

La Charte d'un PNR est un document écrit (assez volumineux) qui détaille les orientations politiques en matière de développement local et de protection des patrimoines. La Charte fixe « la feuille de route », que les communes du Parc et leurs partenaires (Départements, Régions, Etat) s'engagent à suivre dans différents domaines : le développement agricole et forestier, l'urbanisme, le déploiement des énergies renouvelables, la culture, etc.

Tous les 12 ans, comme le prévoit la loi, le Parc doit « re-négocier » auprès de l'Etat la reconduction de ce label national. Ce passage obligé est l'occasion de redéfinir, avec les communes qui le composent, ainsi qu'avec les partenaires (Région, Département, Etat), les grandes lignes du développement souhaité et les orientations à respecter.

Que signifie la révision de la Charte ?

Demain, quels défis pour le Haut-Languedoc ?



Le Haut-Languedoc est un territoire vivant : il se transforme et doit faire face à de nombreuses évolutions. L'analyse des forces et des faiblesses de ce territoire, réalisée en début de révision de la Charte, a permis d'identifier **4 enjeux majeurs** pour son avenir.

Augmentation de la population : un nouvel essor à organiser pour qu'il se fasse dans le respect des patrimoines !

©PNRH-L.G. Asensio



Un patrimoine et des ressources naturelles : les protéger toujours et encore pour que nos enfants puissent aussi en profiter !

©Pauline Daniel



Terres agricoles et forêts : des grands chamboulements à maîtriser pour garantir tous leurs intérêts !

©Cln d'CEII Boujanais



Economie d'énergie et énergies renouvelables : un défi à relever par tous !

©PNRH-L.X.Beaussart



Trois grandes ambitions pour l'avenir du Haut-Languedoc

La nouvelle Charte du Parc définit **3 grandes ambitions** pour l'avenir du Haut-Languedoc. Elles apportent des réponses concrètes aux enjeux majeurs identifiés pour les 12 prochaines années. Ces 3 ambitions sont détaillées dans les pages suivantes.

AMBITION N°1

Préserver nos patrimoines naturels, paysagers et architecturaux

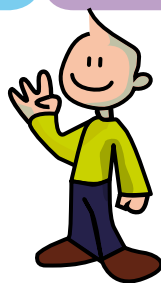
AMBITION N°2

Changer nos comportements pour « mieux vivre au pays »

AMBITION N°3

Dynamiser notre vie économique et sociale en valorisant nos patrimoines

*La traduction des « écrits » de la charte en réalisations concrètes sur le terrain est l'affaire de tous !
Le Parc va nous y aider.*



Ecrites dans la nouvelle Charte, ces ambitions doivent maintenant se traduire par des réalisations concrètes à travers les actes quotidiens d'élus, de chefs d'entreprises, d'artisans, d'agriculteurs, d'habitants, de visiteurs, etc.

Dans ce cadre, le rôle des communes et de leurs groupements, des Départements et des Régions est essentiel pour la réussite de ce projet. A leurs côtés, le Syndicat Mixte du Parc, appelé couramment « le Parc », a un rôle « moteur ». Il accompagne les acteurs publics et privés qui se mobilisent pour **transformer les « écrits » de la Charte en réalisations concrètes.**

La Charte du Parc comprend deux documents :
le Rapport de Charte, un Plan de Parc.



10

AMBITION
N°1

Préserver nos patrimoines, naturels, paysagers et architecturaux

Le patrimoine est la base d'un Parc naturel régional. L'importance et la qualité de celui du Haut-Languedoc ont justifié la création du Parc en 1973. Aujourd'hui, c'est la capacité de ses acteurs locaux (élus, professionnels, etc.) à le préserver dans le temps qui est en jeu. Les connaissances acquises et les premières réalisations du Parc doivent désormais permettre de gérer et sauvegarder l'ensemble de nos patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Dans chacune des 18 Unités paysagères du Haut-Languedoc, le Parc va élaborer des Chartes Architecturales et Paysagères. Un bon outil pour faire connaître les caractéristiques de nos paysages et mettre en place des actions concrètes pour en maîtriser l'évolution !



Protéger les espaces naturels

Le Haut-Languedoc a la chance de disposer d'une importante richesse naturelle (fleurs, oiseaux, rivières, etc.). Des actions préalables de connaissance et de valorisation, permettent désormais de gérer ces patrimoines et d'en assurer la préservation sur le long terme.



©PNRH-L. D.Bernard

Les 16 sites Natura 2000 du territoire représentent plus de 38 000 ha, pour protéger des espèces rares de faune et flore (aigle de Bonelli, moule perlière, chauves-souris, plantes des tourbières et zones humides...).

Accompagner un paysage en évolution

Les terres agricoles, la vigne et la forêt façonnent nos paysages. Les évolutions économiques ou climatiques ont eu des répercussions importantes sur ces espaces (enfrichement, dépérissement des forêts, etc.). Aux côtés des agriculteurs et des forestiers, il est urgent d'accompagner au mieux ces évolutions.



©PNRH-L. X.Beussart

Les orientations de la Charte proposent de définir, à travers des chartes paysagères et architecturales, la valeur et la place de chaque élément paysager : parcelles agricoles, forêt, habitat (vallée du Thoré, Tarn).

Développer une urbanisation économe et de qualité

Après une période d'exode rural important, la population du Haut-Languedoc repart enfin à la hausse. Cette évolution, attendue et appréciée localement, nécessite d'organiser l'évolution des villes et des villages. L'économie de l'espace (agricole, viticole, naturel) et la qualité des constructions seront des priorités.



©PNRHL X.Beausart

La réalisation de documents d'urbanisme permettra d'accueillir les nouvelles populations en préservant les paysages, ainsi que les espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire (agglomération mazamétaine au pied de la Montagne Noire, Tarn).

Sauvegarder l'eau : en qualité et en quantité

Véritable château d'eau du sud du Massif central, le Haut-Languedoc a une responsabilité toute particulière dans ce domaine. Pour préserver ce bien si précieux, nous avons le devoir de garantir sa pérennité en qualité et en quantité.



©PNRHL X.Gillio

Les rivières sont à la fois une ressource et un réservoir biologique. Le Parc participe, avec 9 autres Parcs naturels régionaux au projet « Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées ».



Dans les documents d'urbanisme des communes du Parc, la construction de nouvelles maisons utilisera deux fois moins de terrains que ce qui a été utilisé entre 1999 et 2009. Une bonne résolution pour économiser nos terres agricoles, viticoles et naturelles !

POUR
EN SAVOIR PLUS
CONSULTEZ
LA NOUVELLE CHARTE
www.horizon2021.fr

La nouvelle Charte ça me concerne !



Martine Olmos,
maire d'Azillanet (Hérault)

André Viala,
ancien élu communal (Tarn)



Même si la pression urbaine n'est pas encore très forte, nos villages méritent que l'on anticipe davantage leur évolution. Les terres agricoles qui ont façonné nos paysages agricoles et viticoles doivent être économisées. Notre histoire et notre architecture doivent être mieux connues et servir de base aux nouveaux projets de construction. Enfin, il nous faut réfléchir à toutes ces questions à l'échelle des intercommunalités. La cohérence de notre « projet de vie » en Haut-Languedoc en dépend.



2 AMBITION N°2

Changer nos comportements, pour « mieux vivre au pays »

La réussite d'un PNR repose en premier lieu sur la capacité de ses habitants à profiter pleinement de leur cadre de vie, en s'assurant que leurs enfants pourront en faire de même. Ce projet de vie, dit « durable », leur demande de faire évoluer progressivement leurs comportements dans plusieurs domaines. Dans un premier temps, la nouvelle Charte propose les quatre domaines suivants : l'énergie, la consommation (alimentaire, biens et services), l'impact des activités sur l'environnement et l'éducation.

D'ici 2020, nous devons réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre de 20% et réaliser 20% d'économies d'énergies. Ces objectifs sont des minima à atteindre si l'on veut réussir localement ce défi planétaire !



Consommer localement

Nos actes de consommation (alimentation, matériaux de construction, loisirs, etc.) peuvent se tourner davantage vers l'offre locale (fruits, fromages, bois, pierres, etc.). Une façon citoyenne et économique de prendre part au maintien des activités qui façonnent les paysages de notre pays



©Clim d'CEIL Boujanais

©PNRH-L.D-Bernard

La Charte préconise le développement des circuits courts (meilleure plus value aux producteurs locaux, économies d'énergie).

Réduire la facture énergétique

Le défi énergétique planétaire se joue localement : à la maison, au travail, et dans tous nos déplacements (professionnels, quotidiens et de loisirs). Il nous engage à réduire notre facture énergétique (électricité, chauffage, essence) et à recourir, avec discernement, aux énergies renouvelables (bois, solaire, méthanisation, etc.,).



©PNRH-L.X-Beaussart

©PNRH-L.Clubessart

Huit chaufferies bois sur le territoire sont alimentées par du combustible provenant des forêts locales (plaquettes forestières, plateforme bois de la Salvetat-sur-Agout, Hérault).

Envisager l'avenir, ensemble et avec raison

Le Parc naturel régional est un espace de vie. Chacun doit y trouver sa place, dans le respect de celle des autres. Pour construire un tel avenir commun, il faut aider les habitants à concilier les usages (exploitation des ressources, loisirs, etc.) et réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.



©PNRH-L.C.Libessant

Débat sur « changement climatique et reboisements » à l'occasion des 3^{èmes} Journées Scientifiques organisées par le Parc (Arfons, Tarn).

Connaître pour mieux protéger

On ne protège bien, que ce que l'on connaît bien ! Aussi les richesses du Haut-Languedoc méritent d'être connues et reconnues (par les enfants, les adultes qu'ils soient habitants ou visiteurs). C'est dans doute le meilleur moyen de les apprécier et de les préserver aujourd'hui et demain !



©PNRH-L.C. Asensio

Sortie sur le terrain pour cette classe de Faugères (Hérault) dans le cadre du programme annuel du Parc pour l'éducation à l'environnement.



Dans les endroits où la fréquentation d'engins motorisés (quad, 4x4, etc.) est problématique, le Parc va aider les communes à élaborer des plans de circulations. Un bon outil pour concilier les usages de notre espace !



La nouvelle Charte ça me concerne !



Denis Fabre,
éleveur bovin (Tarn),
vice-président de « Régál d'Oc »

Aujourd'hui, pour qu'un agriculteur du Haut-Languedoc vive de son travail, la commercialisation directe du « producteur au consommateur » est un passage obligé. Depuis la création du Parc de nombreuses actions ont déjà été engagées dans ce domaine. Il faut maintenant passer à la vitesse supérieure et mieux structurer et pérenniser les dispositifs de vente notamment en direction de la restauration collective (restaurant, cantine, etc.).



Dynamiser notre vie économique et sociale en valorisant nos patrimoines

« Une autre vie s'invente ici ». Tel était le slogan qui a marqué la célébration des 40 ans de la politique des Parcs Naturels Régionaux en France. Aujourd'hui, ici, l'ambition de se développer en prenant soins des patrimoines du Haut-Languedoc est intacte. Si la nouvelle Charte du Parc n'aborde pas tous les sujets liés à la vie économique et sociale, elle fixe le cap dans plusieurs domaines : agriculture, forêt, extraction de matériaux de sous-sol, tourisme, culture. La voie est ouverte !

La nouvelle Charte ça me concerne !



Jean-Louis De Torrès,
président du syndicat des
forestiers privés du Tarn

Ces dernières années, le Parc s'est fortement investi dans le domaine forestier. Avec plus de 2000 emplois, la filière « bois » du Haut-Languedoc a toute sa place dans la politique de développement local de ce territoire. La nouvelle Charte donne encore plus d'élan aux initiatives d'ores et déjà engagées par les acteurs de cette filière (parc à bois, plate-forme de tri, etc.). Les entreprises de transformation du bois (scieries, 2^{ème} transformation, etc.) sont les leviers de la valorisation économique d'un bois local, géré et exploité « durablement ».

Couvrant plus de 2/3 du Haut-Languedoc, les massifs forestiers verront leurs chemins et pistes de desserte s'améliorer. Des aménagements indispensables pour en faciliter l'exploitation et la gestion sur le long terme !



Valoriser économiquement nos richesses locales

L'agriculture, la forêt et l'extraction des matériaux du sous-sol sont des piliers de l'économie locale du Haut-Languedoc. Le respect de l'environnement et la typicité des productions peuvent maintenir et développer les emplois dans ces secteurs d'activité.



La valorisation des richesses locales augure d'une société de consommation « plus durable ».

Renforcer le tourisme « de pleine nature »

Aujourd'hui tous les territoires ruraux misent sur le tourisme. La concurrence est rude ! Le Haut-Languedoc a une carte à jouer grâce à ses Voies Vertes et ses activités dites « de pleine nature » (à pied, à cheval, à vélo, à dos d'âne, en canoë, etc.).



Reliant l'est à l'ouest du Parc, la Voie Verte « Passa País » est un laboratoire pour développer la découverte des patrimoines, des équipements de tourisme innovants et irriguer l'ensemble du territoire.

Renouer avec l'Occitan

Le Haut-Languedoc a une identité culturelle forte et vivace (la langue occitane, des traditions folkloriques, des savoirs faire, etc.). La nouvelle Charte souhaite ancrer cette culture, et notamment la langue Occitane, dans la vie quotidienne des habitants du Parc.



La présence de la croix occitane dans la décoration du patrimoine privé et public montre l'attachement de tout un territoire à la culture occitane.



Avec cette nouvelle Charte, la Voie Verte du Haut-Languedoc « Passa País » sera finalisée et valorisée. Le Parc va étudier l'extension de cette démarche aux autres Voies Vertes potentielles identifiées. Quelle chance de pouvoir compter sur de telles infrastructures dites de mobilité douce !

POUR
EN SAVOIR PLUS
CONSULTEZ
LA NOUVELLE CHARTE
www.horizon2021.fr

La nouvelle Charte ça me concerne !



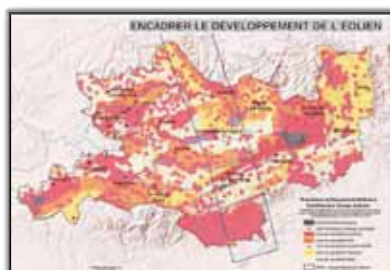
Marie-Pierre Raynal,
accompagnatrice de parcours acrobatique
en forêt, bénéficiant de la « Marque Parc »
(Hérault)

Avec le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Mazamet-Bédarieux, le Parc a montré sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs touristiques autour d'un projet concret et visible « sur le terrain ». Les actions imaginées pour faire vivre cette voie verte « Passa País » doivent maintenant devenir réalité. Cette voie verte peut véritablement structurer le développement touristique du Haut-Languedoc, axé sur les mobilités douces et l'itinérance de pleine nature (canoë, VTT, escalade, etc.).

Des ambitions adaptées aux réalités

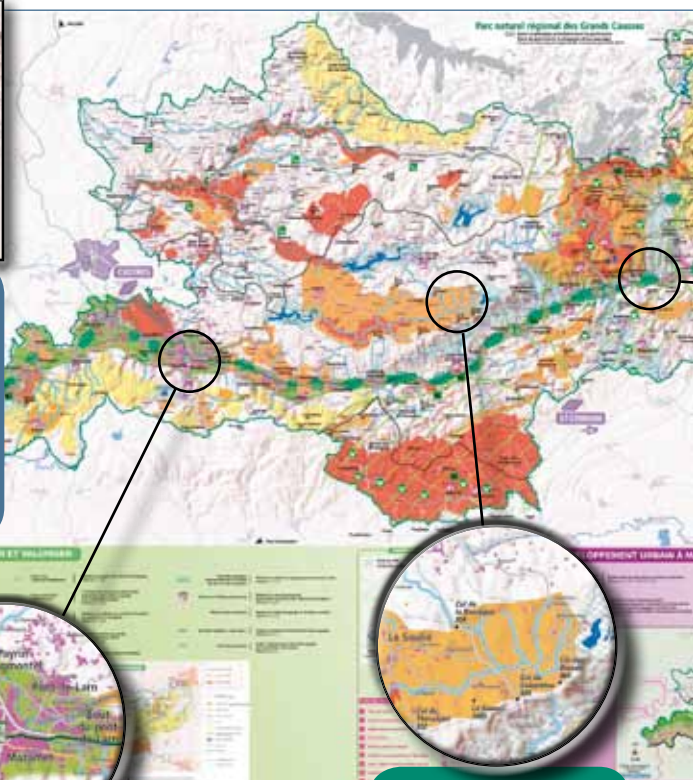
Même si la géographie du Haut-Languedoc est facilement identifiable, les problèmes ne sont pas tout à fait les mêmes partout (entre la plaine de Castres et la Montagne noire par exemple). **Ainsi la nouvelle Charte du Parc prévoit des dispositions particulières pour certains secteurs du Haut-Languedoc cartographiés dans le Plan de Parc.**

Une carte générale pour l'ensemble des communes du Haut-Languedoc



Encadrer le développement de l'éolien

Selon les zonages, l'implantation d'éoliennes est impossible, ou doit répondre à des dispositions particulières qui sont liées à une sensibilité locale reconnue (forte, moyenne, etc.).



Développer les voies vertes

La voie verte du Haut-Languedoc, « Passa païs » entre Mazamet et Bédarieux sera aménagée et sa promotion assurée ; la création de nouvelles voies vertes sera mise en œuvre.



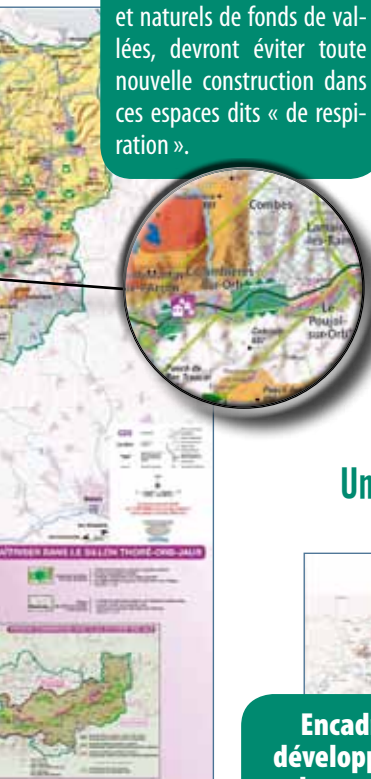
Préserver la qualité des cours d'eau

La qualité et la continuité de certains cours d'eau du Haut-Languedoc reconnus comme de véritables « réservoirs biologiques » seront maintenues.

lités locales du Haut-Languedoc

Maîtriser le développement urbain dans le sillon Thoré/Orb-Jaur

Les documents d'urbanisme des communes concernées par des espaces agricoles et naturels de fonds de vallées, devront éviter toute nouvelle construction dans ces espaces dits « de respiration ».



CHARTE DE PARC ET DOCUMENT D'URBANISME

D'après la loi, les documents d'urbanisme des communes d'un Parc naturel régional (cartes communales, PLU, etc.) doivent être compatibles avec la Charte du Parc. Cette exigence s'applique au contenu du rapport de Charte mais également aux dispositions particulières du Plan de Parc.

Elaboré au 1/100 000^{ème}, le Plan de Parc ne se substitue pas aux documents d'urbanisme des communes. C'est à l'occasion de leur élaboration, que la déclinaison locale des dispositions particulières du Plan du Parc devra être faite. Le Parc sera aux côtés des communes pour les y aider.

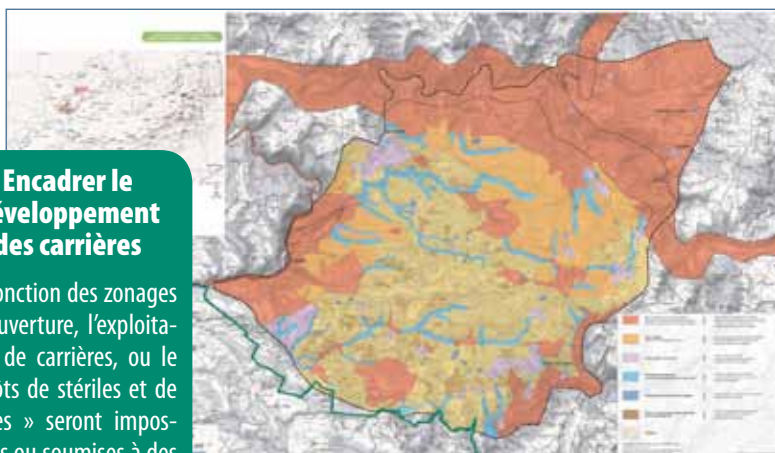


Une carte spécifique pour le massif carrier du Sidobre

(qui figurait déjà dans la Charte de 1999)

Encadrer le développement des carrières

En fonction des zonages « l'ouverture, l'exploitation de carrières, ou le dépôts de stériles et de boues » seront impossibles ou soumises à des règles strictes



QUESTIONS / REPONSES sur la nouvelle Charte du Parc !

Pourra-t-on encore chasser et pêcher dans le Parc ?

Dans un PNR c'est le droit commun qui s'applique : on peut y pêcher, y chasser, se promener en forêt, ramasser des champignons ou faire un bouquet de fleurs, etc. selon les mêmes règles que sur le reste du territoire national.

Pour développer le Haut-Languedoc, sera-t-il possible de « tout faire » ?

Un PNR n'a pas le pouvoir d'autoriser ou d'interdire une activité sur son territoire (industrielle, sportive, routière, etc.). Cependant la Charte du Parc « donne le ton » dans un certain nombre de domaines (énergie renouvelables, carrières, sports motorisés, urbanisme, affichage publicitaire, etc.) afin d'orienter les décisions prises par ceux qui en ont le pouvoir (l'Etat, les communes, les Conseils Généraux, etc.).

Qu'est ce qui va changer dans le quotidien des habitants (travail, loisirs, etc.) ?

Les actions d'un PNR ne concernent pas directement le quotidien des habitants. Par contre, à travers ses interventions auprès des maires, des associations, des entreprises, des artisans, des agriculteurs, le Parc encourage les initiatives visant à changer leurs comportements dans différents domaines :

réduction des dépenses d'énergie (électricité, essence, ..), consommation de produits locaux, etc.

Combien va coûter le Parc du Haut-Languedoc ?

Un PNR ne lève pas l'impôt auprès de ses habitants. Il fonctionne grâce à la cotisation des communes qui le composent mais surtout grâce à des subventions qu'il va chercher auprès des Départements, des Régions, de l'Etat et de l'Europe. En 2010, la participation des communes, à hauteur de 1,5 € par habitant (soit 125 000 € au total), a permis de mobiliser plus de 2 millions d'euros, pour protéger et développer le Haut-Languedoc.

Une commune est-elle obligée d'être dans le Parc ?

L'adhésion d'une commune à un PNR est une démarche volontaire. Tous les 12 ans, une nouvelle Charte est élaborée et chaque commune délibère sur ce nouveau projet. Si les élus municipaux approuvent la nouvelle Charte, la commune est classée par l'Etat « Commune du Parc » pour 12 ans. Si les élus ne s'y retrouvent pas, ils peuvent ne pas approuver la Charte. Dans ce cas, la commune n'est pas dans le Parc (qui a alors un « trou ») et elle ne bénéficiera pas des actions du PNR et de son image valorisante notamment au plan national.

